

**Rapport de la Commission des finances du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR13.15PR  
concernant  
la 1<sup>ère</sup> série de compléments au budget 2013**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 13 mai 2013.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Anne Gander, Philippe Guignard, Thomas Jenni, Pascal Blum, Jean-Claude Monney, Roland Villard, Sylvain Pittet et Catherine Carp, soussignée.

La délégation municipale était composée de Messieurs Daniel Von Siebenthal, Syndic et Pierre Meyer, chef du Service des finances. Nous les remercions pour les réponses à nos questions.

Les précisions suivantes sont apportées par la délégation municipale :

***Urbanisme et bâtiments***

346.3141.01	<p><u>Camping</u> : La convention négociée entre le TCS et la commune prévoyait la mise à disposition du terrain pour une période d'essai de 1 an, puis la constitution d'un DDP par la suite.</p> <p>Les diverses études financées par le TCS ont été mises à disposition de la commune.</p> <p><u>Ancienne-Poste</u> : Les travaux ont porté sur quelques améliorations simples telles que le carrelage, la vitrine et l'électricité. Une partie du montant investi sera reportée dans le loyer.</p>
354.3141.01	Travaux portant sur l'aménagement de l'espace public, financés par la commune et refacturés au promoteur en charge du projet (voir compte n°354.4363).
431.3142.01 et 431.3142.02	Ces travaux bénéficient d'une subvention du Service des eaux (voir compte n°431.4517).

***Jeunesse et cohésion sociale***

710.3655.06	Le réaménagement a porté sur l'installation d'une cuisine professionnelle adaptée aux besoins. La commune a financé la moitié des 100'000 frs nécessaires à ces travaux.
-------------	--

### **Police et sports**

171.3141	Dans le cadre de la reprise du restaurant par un nouveau tenancier, les locaux vétustes ont été en partie rénovés (mise en conformité).
173.3141.01	Remplacement de la chaudière du stade de football.
436.3143	Ces travaux ont essentiellement porté sur la rue des Remparts, très dégradée. Ils ont été limités au minimum nécessaire, en prévision de la réfection totale de cette rue d'ici quelques années.

### **Culture et tourisme**

154.3113 et 154.3189	Ces aménagements portent sur l'ancienne galerie de l'hôtel de ville, et comprennent divers travaux de réfection (murs, éclairage). Ils sont financés par un prélèvement au fond n°154.4802, comme indiqué plus loin dans le préavis.
-------------------------	--

### **Remarques de la COFI et conclusions :**

Certains membres de la COFI relèvent que pour la Commission, il est parfois difficile d'évaluer la nécessité des compléments au budget et la possibilité de les anticiper.

Dans le cas présent, les positions les plus importantes d'un point de vue financier concernent essentiellement des travaux d'entretien suite à des intempéries. Par conséquent, c'est à l'unanimité de ses membres que la commission des finances, vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers, d'accepter le préavis 13.15 PR tel que présenté par la Municipalité.



Catherine Carp  
Présidente